

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°  
2041)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD40

présenté par  
M. Adam, rapporteur  
-----

### ARTICLE 15

À la fin de l'alinéa 6, substituer au mot :

« éligibles »

le mot :

« admissibles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel